



COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
EN DATE DU 20 MAI 2026 A 19H30

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DELACOURT Marc, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Catherine COLLIN est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 19 conseillers sur 19 sont présents.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h34).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 23 avril 2026

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23/04/2026 est voté à l'unanimité.

2) Constitution de la commission ad-hoc – Règlement de voirie

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Philippe FRANÇOIS demande à Madame la Maire de présenter cette délibération.

Madame la Maire rappelle la délibération du 17 septembre 2024 validant la constitution de la commission ad-hoc relative au règlement de voirie. Pour faire suite aux élections de mars 2026, il convient de mettre à jour les noms des élus participants à cette commission. Les candidatures de messieurs Philippe FRANÇOIS et Jean-Pierre HERVIS sont proposées.

Raymond PISTIL explique que ce document a un grand intérêt pour faire respecter la durée des travaux par les entreprises.

Matthieu BRIERE demande si on a déjà un règlement.

Raymond PISTIL répond que depuis fin 2024, différentes réunions ont eu lieu mais le règlement n'est pas encore finalisé. De plus, les élus ont changé.

Délibération votée à l'unanimité.

3) Liste des candidats à la commission des impôts directs

Madame la Maire rappelle les règles de cette commission : l'article 1650 du Code général des impôts prévoit la création d'une commission des impôts directs (CCID) dans chaque commune composée du maire et de huit commissaires. La commune propose une liste de trente-deux candidats et les commissaires ainsi que leurs suppléants seront désignés par le directeur départemental des finances publiques. La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal. Madame la Maire fait lecture de la liste qui est proposée pour être amendée et validée.

Nicole DUPIN demande comment les personnes sont désignées et en quoi consiste le rôle des commissaires.

Madame la Maire explique que la désignation des commissaires est réalisée par le directeur des finances publiques et donne des précisions sur le fonctionnement de cette commission qui se réunit une fois par an : le rôle consultatif de la commune est de dresser la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des bien affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluations des propriétés non bâties.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Protocole transactionnel

Une concession a été reprise par erreur. Afin de donner suite aux échanges avec la famille concernée, il convient de formaliser l'accord trouvé par la signature d'un protocole transactionnel.

Matthieu BRIERE demande si on a évalué le risque entre le protocole et le passage en justice.

Madame la Maire répond que oui.

Krassi NEDIAKOLVA demande combien de temps a duré l'enquête.

Madame la Maire n'a pas cette information.

Nicole DUPIN demande comment l'indemnité a été évaluée.

Madame la Maire explique que cela s'est fait dans le cadre d'une procédure à l'amiable qui a été accompagnée par l'avocat de la commune.

Délibération votée à 18 voix pour et une abstention.

5) Avenant n°3 à la convention Forts pour demain

Madame la Maire explique que l'association Forts pour demain, dont les activités sont de nature agricole, se trouve actuellement bloquée dans l'instruction de certains dossiers car la durée de la convention de mise à disposition du terrain communal n'est pas adaptée à celle des baux ruraux. Il est donc proposé de porter la durée de ladite convention de 3 à 25 ans.

Il est précisé que la convention pourra être résiliée de manière anticipée dans l'hypothèse où l'association ne respecterait pas les conditions en engagements qui y sont définis.

Marc DELACOURT dit qu'au départ la durée était d'un an, puis de trois ans pour couvrir la durée du mandat. Cette durée les bloque pour candidater aux subventions européennes et leur laisser l'opportunité de mener leur projet.

Krassi NEDIALKOVA demande de quelles subventions il s'agit.

Madame la Maire répond que ce sont des subventions européennes et régionales.

Julien FAVREAU explique qu'il s'agit d'une zone naturelle paysagée au PLU.

Madame la Maire rappelle qu'ils ont planté 1000 arbres.

Florence JACQUES demande si c'est un bail rural de 9 ans.

Julien FAVREAU explique que l'avenant n°2 mentionne qu'ils n'ont pas le droit de clôturer alors que la commission urbanisme reçoit des demandes.

Marc DELACOURT rappelle que c'est une association qui fait beaucoup d'activités.

Matthieu BRIERE dit que les interventions de l'association doivent respecter l'espace boisé protégé.

Délibération votée à 17 voix pour et 2 abstentions.

6) Décision modificative n°2

Cette opération consiste à transférer la somme qu'il reste sur l'opération batterie Sermenaz 2025 sur l'opération batterie Sermenaz 2026.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Désignation du correspondant défense

Madame la Maire fait référence au courrier de Madame la ministre des Armées et des anciens combattants du 29 avril 2026, dans lequel il est demandé de désigner un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires au niveau communal.

Raymond PISTIL a proposé sa candidature : c'est quelque chose qui existait depuis les années 2000 mais cela s'est développé aujourd'hui ; le référent fait le lien entre les administrés et l'armée, des actions de communication, des visites de sites, faire le lien entre le service militaire, les réserves, donner des consignes et des recommandations aux citoyens intéressés.

Madame la Maire ajoute qu'il y a aussi un devoir de mémoire ce que M. PISTIL a très bien fait le 8 mai et il y aura l'occasion du 21 juin sous le viaduc d'Hélène et Victor BASCH.

Délibération votée à l'unanimité.

8) Accueil de loisirs communal Mini-camps à Malafretaz du 7 juillet au 10 juillet 2026 et du 27 juillet 30 juillet 2026 Enfants de 8 à 13ans

Rapporteur : Geneviève LACHENAL

Geneviève LACHENAL présente le projet d'organisation de deux mini-camps à Malafretaz pour cet été et demande la validation des tarifs avec une augmentation de 5 euros par rapport à l'an dernier.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Rénovation énergétique et thermique de la salle polyvalente Francisque Payé

Rapporteur : Matthieu BRIERE

Matthieu BRIERE rappelle que le projet a été présenté lors des questions diverses au dernier conseil municipal. Le projet est en phase avant-projet définitif (APD), donc le budget sera revu et il faudra rajouter les honoraires du bureau de contrôle et de la maîtrise d'œuvre. Il est prévu 400 000 € HT de travaux. Les demandes de subvention et de fond de concours sont à solliciter. Julien FAVREAU ajoute que ce bâtiment est une passoire thermique, la chaufferie s'écroule.

Matthieu BRIERE explique que la rénovation permettra d'être d'obtenir 43 % de réduction.
Julien FAVREAU précise que la charpente permettra la pose possible des panneaux solaires.
Sébastien FAURE propose que les panneaux soient chiffrés en option.
Matthieu BRIERE dit que cela peut faire l'objet d'un second dossier pour l'année prochaine.
Madame la Maire dit que la sortie du chauffage au gaz constitue une opération pertinente et bénéfique, tant sur le plan environnemental qu'énergétique.
Catherine COLLIN demande si les montants des locations seront revus.
Madame la Maire répond que cela sera effectivement étudié en temps voulu.

Délibération votée à l'unanimité.

10) Réhabilitation Chemin en haut de la Montée des Ecoles

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Philippe FRANÇOIS explique qu'une reprise des marches est prévue : actuellement la distance est de deux mètres de large qui sera réduite à un mètre cinquante. Les travaux démarreront mi-juillet pour une durée de trois semaines. La commune sollicite le fonds de concours de la CCMP.

Raphaël PAYRE demande si des choses sont prévues pour que les chiens ne fassent pas leurs besoins sur les marches.

Philippe FRANÇOIS répond que ce sont les mêmes marches que celles du chemin Molliet avec le maintien de la rambarde existante. Les marches seront recouvertes de pierres cassées.

Madame la Maire ajoute que cela encourage la mobilité douce.

Geneviève LACHENAL demande que la prochaine étape soit les escaliers reliant la montée de la Grande côte et la montée Neuve.

Délibération votée à l'unanimité.

11) Projet nouveau bâtiment regroupement scolaire mutualisé

Rapporteur Sébastien FAURE

Sébastien FAURE rappelle le contexte et l'avancement de ce projet.

Le COPIL école est composé de douze membres.

Ce projet s'inscrit dans plusieurs enjeux : séparation école maternelle / élémentaire, précarité énergétique du bâtiment modulaire et orientations du SCOT BUCOPA.

Première étape en novembre 2024 avec l'étude préliminaire de plusieurs scénarios par l'Agence d'ingénierie de l'Ain (ADIA) ; au regard des différents scénarios, l'option de la construction neuve s'est avérée la plus pertinente.

Deuxième étape en décembre 2025 avec une étude plus poussée sur le scénario construction neuve par l'ADIA.

Il est proposé un regroupement de services au sein de cet équipement : école, accueil de loisirs, périscolaire, bibliothèque, mini-crèche.

C'est le site du stade qui a été choisi car le foncier appartient déjà à la commune.

Raymond PISTIL ajoute que le choix de mettre le projet au stade permet d'offrir un énorme avantage d'être à proximité des activités sportives et culturelles.

Pascale émet le sujet de la voie ferrée.

Nicole DUPIN propose de reprendre le passage sous la voie ferrée au niveau de l'impasse des pêcheurs.

Délibération votée à 18 voix pour et une abstention.

12) Demande d'aide à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des arrêts de cars sur le territoire de la commune

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Philippe FRANÇOIS explique que la Région finance les abris et 80 % des dalles. Un Inventaire des dalles est en cours. La Région ne propose plus les abris en bois.

C'est la région gère l'entretien des abris ; l'éclairage est en option et la Région gère la publicité. Krassi NEDIALKOVA demande si la commune choisit le modèle.

Philippe FRANÇOIS répond positivement.

Délibération votée à l'unanimité

13) Questions diverses

- Elections sénatoriales obligation conseil municipal 5/06 à 8h00
5 titulaires et 3 suppléants date vote le dimanche 27/09 à Bourg-en-Bresse
- Le nouveau préfet va venir à la CCMP le 24/06 de 18h à 20h pour évoquer commune par commune les sujets de Neyron : financement école, STEP, dégradation des berges du Rhône et le glissement de terrain.
- Dossier cure : en cours avec la consultation des bureaux de contrôle et le dépôt de permis prochainement.

Prochain Conseil municipal le 05/06/2026.

Séance levée à 21h42.

Fait à NEYRON le 28/05/2026

La Secrétaire,

Catherine COLLIN



La Maire,

Christine FRANÇOIS

